United Nations

GENERAL ASSEMBLY

Nations Unies

ASSEMBLEE GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/285/Rev.1 30 octobre 1946 FFENCH ORIGINAL : ENGLISH

Dual Distribution

Troisième session
TROISTEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOLME

Récapitulation des amendements à l'article 12 du projet de déclaration (E/800).

(Dans l'ordre chronologique de leur présentation à la Commission)

Artigle 12 - Texte adopté par la Commission des droits de l'homme.

- 1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher et de recevoir asile en un autre pays.
- 2. Ne constituent pas une persécution les poursuites authentiquement effectuées au sujet d'un crime de droit commum ou d'agissements contraires aux principes et aux buts des Nations Unies.

AMENDEMENTS .

Union des Républiques socialistes soviétiques (E/800)

Remplacer l'alinéa l par le texte suivant :

"Le droit d'asile sera accordé à toute personne persécutée en raison de l'activité déployée par elle à la défense des intérêts de la démocratie, ou en raison de son activité scientifique ou par suite de sa participation à la lutte pour la liberté nationale."

Bolivie (A/C.3/227)

A l'article 12, paragraphe 1, ajouter une deuxième phrase ainsi conque : "Ce droit s'étend à l'asile dans les ambassades ou légations."

Cuba (A/C.3/232)

Article 12

Modifier comme suit :

"Toute personne a le droit de chercher et de recevoir asile en territoire étranger, en cas de persécution, lorsque cette persécution n'est pas motivée par des délits de droit commun."

Arabie saoudite (A/C.3/241)

Au paragraphe 1, supprimer les mots : "et de recevoir".

France (A/C.3/244)

Concernant le droit d'asile, ajouter la phrase suivante :

"Les Nations Unies agissant de concert avec les Etats, sont tenues... de le lui procurer."

(Remarque: Il ne sert à rien de proclamer un droit si le débiteur de l'obligation corrélative est inconnu.)

Royaume-Uni (A/C.3/253)

Article 12 (1) :

Modifier le texte comme suit : "Devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de jouir du droit d'asile en un autre pays."

Egypte (A/C.3/264)

Ajouter à la fin de l'alinéa l les termes suivants : "Conformément aux règles de droit international."

Nouvelle-Zélande (A/C.3/267)

Remplacer le texte actuel des paragraphes 1 et 2 par le texte suivant : "Toute personne a le droit de chercher asile devant la persécution."

Same of the second of

Uruguay (A/C.3/268)

Ajouter au paragraphe 1 cette phrase :

"Ce droit comprend l'asile diplomatique dans les ambassades et légations".